

INFORMATIONS COMMUNALES D'OCTOBRE 2020

• TRANSPORTS SCOLAIRES

A compter du 1^{er} novembre, les collégiens ou lycéens non titulaires de leur carte de transport se verront interdire l'accès au bus scolaire ; les chèques « contribution communale » d'un montant de 48 € étant à disposition en mairie.

• REPAS DES AINES

Vu la situation sanitaire générée par la crise du COVID 19, le repas est annulé.

Les personnes de 70 ans et plus recevront le colis de fin d'année distribué par les conseillers municipaux.

• DOCUMENT D'URBANISME

Les documents d'urbanisme instruits et délivrés par la Direction Départementale de la Marne antérieurement au 31 décembre 2015 n'ayant pas fait l'objet de demande de commencement de travaux sont caducs.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Service Commun de l'Agglomération instruit les autorisations du droit des sols (délibération n° 32/2015)

• ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : Rappel

Toute remise aux normes et première installation doivent faire l'objet d'une déclaration auprès du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de l'Agglomération.

Pour tout renseignement, téléphone : 03.25.07.31.48

• VENTE DE PRODUITS COMMUNAUX

1/ Chrysanthèmes : 4 € le pot, 1 par foyer, à retirer entre le 26 et le 29 octobre à l'atelier

2/ Sapins de Noël : 12 € le pied quelle que soit la taille ; à voir avec Samuel

• BOIS (bulletins d'inscription à remettre au secrétariat de mairie pour le 20 octobre)

1/ Vente de bois fabriqué : 30 stères à vendre au tarif de 35 € le stère (répartition selon les inscriptions)

2/ Affouage : 4 € le stère

Vente de Bois fabriqué :

Mme, M :

Nombre de stères souhaités : x 35 € ;

Affouage :

Mme, M :

- **SALLE CONVIVIALE**

Maintien de la fermeture de la salle conviviale à toute manifestation privée ou publique ; instructions préfectorales.

- **SECRETARIAT DE MAIRIE**

Fermeture pour congé du **26 au 30 octobre** inclus.

- **RECENSEMENT MILITAIRE**

Les jeunes gens et jeunes filles **nés en octobre, novembre et décembre 2004** sont invités à se faire recenser en Mairie **avant le 15 décembre 2020**. Veuillez vous munir du livret de famille.

- **CHATS ERRANTS**

Les personnes concernées par ce sujet sont priées de le signaler en mairie afin de définir les zones d'intervention de futures campagnes de stérilisation.

- **LISTES ELECTORALES**

Dans l'optique des futures élections départementales et régionales, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales de la commune à tout moment sur internet : service-public.fr

- **MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT (MJD)**

N'oubliez pas ce formidable outil à votre disposition en cas de renseignement de toute sorte, de litige,.... Cité administrative à St Dizier, Rue de la Commune de Paris.